



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JONQUIERES
SEANCE DU 12 OCTOBRE 2023**

18, rue de l'Archerie
60680 JONQUIERES

- Date de convocation : 03/10/2023
- Date d'affichage : 03/10/2023

Nombre de Membres :

- En exercice : 12
- Présents : 11
- Votants : 12

L'an deux mille vingt-trois, le douze octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean-Claude CHIREUX, Maire.

Etaient présents : Jean-Claude CHIREUX, Maire,
Alain DENNEL, Sylvie CHANTAREAU-FABIEN, Chantal VANDENHOLE, Adjoint,
Nicole DELAGE, Gaëtane DESJARDINS, Gérard LARUE, Gérard LAUNAY, Marie-José LAUNAY, Baptiste LEFEVRE, Thierry MECIAR, Conseillers municipaux.

Etaient absents excusés :

Denis LUQUIAU, Conseiller municipal, qui a donné pouvoir à Nicole DELAGE.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaires : Chantal VANDENHOLE et Sylvie CHANTAREAU-FABIEN.

OUVERTURE DE SÉANCE :

Les conseillers ayant reçu chacun le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal du 07/09/2023, celui-ci est **adopté** à l'unanimité et **signé** par les membres du Conseil présents.

1) DELIBERATION N°40/2023 – CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA MISE EN PLACE D'UNE CONSULTATION RELATIVE A UNE PRESTATION DE FOURRIERE ANIMALE

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que la prestation de fourrière animale est obligatoire pour toutes les communes.

A cet effet, l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne (A.R.C.B.A.) propose à chaque commune d'adhérer au groupement de commandes pour mutualiser ce service.

Monsieur le Maire présente la convention aux membres du Conseil municipal en précisant que celle-ci est conclue pour une période de cinq ans et que les coûts seront répartis en fonction des besoins de chaque commune adhérente.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Vu l'avis **favorable** des Membres Présents,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité, par 12 voix POUR (11 voix des Membres présents + 1 pouvoir) :

- D'accepter la convention présentée par l'ARCBA ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

2) DELIBERATION N°41/2023 – MODIFICATION DE LA REPARTITION DU FONDS DE CONCOURS ARCBA 2023

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que le projet de réfection des chaudières est reporté sur l'année 2024 ou 2025.

Ce projet avait été présenté pour le fonds de concours de l'ARCBA pour l'année 2023.

Ces travaux étant repoussés, il est nécessaire de modifier le tableau de répartition de la façon suivante :

FONDS DE CONCOURS ARCBA 2023					
OBJET	MONTANT H.T.	TTC	SUBVENTION DETR	FONDS DE CONCOURS ARC	COMMUNE
PARATONNERRE	11 234 €	13 480 €	/	5 615 €	7 865 €
CITERNE	12 164 €	14 600 €	/	6 082 €	8 518 €
DESHERBEUSE	9 240 €	11 088 €	/	4 620 €	6 468 €
BANCS/TABLES	1 941 €	2 329 €	/	970 €	1 359 €
ENFOUISSEMENT	91 666 €	110 000 €	51 000 €	17 713 €	41 287 €
TOTAUX	126 245 €	151 497 €	51 000 €	35 000 €	78 903 €

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Vu l'avis **favorable** des Membres Présents,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité, par 12 voix POUR (11 voix des Membres présents + 1 pouvoir) :

- De modifier la répartition du fonds de concours tel qu'énoncé ci-dessus ;
- De demander l'attribution du Fonds de concours année 2023 modifié.

3) DELIBERATION N°42/2023 – ENFOUISSEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE ECLAIRAGE PUBLIC ET TELECOM PAR LE SEZEO – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR

Considérant l'étude en cours des travaux d'enfouissement de réseaux EP et Télécom Rue Saint Nicolas,

Considérant le plan de financement communal prévisionnel adressé par le SEZEO (Syndicat des Énergies Zones Est de l'Oise) présenté par Monsieur le Maire :

- Total des travaux HT.....	: 263 720,44 €
- Participation SEZEO BT HT (65 %).....	: 83 353,33 €
- Subvention attendue CD60 (34%)	: 47 998,98 €
- Subvention attendue DETR.....	: 54 193,60 €
- Coût Commune HT.....	: 78 174,53 €

Il vous est demandé de délibérer pour approuver le dossier de demande de subvention fait par le SEZEO au titre de la DETR de l'année 2024.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Vu l'avis **favorable** des Membres Présents,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité, par 12 voix POUR (11 voix des Membres présents + 1 pouvoir) :

- **de lancer** l'opération, travaux d'enfouissement des réseaux rue Saint Nicolas et de l'inscrire au Budget Primitif 2024, section Investissement ;
- **de demander** par le SEZEO une subvention au titre de la DETR,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES :

Le thème des illuminations de Noël est abordé.

Après concertation, le conseil municipal décide d'installer des décorations de Noël sur la Place des Tilleuls et la Place du Jeu

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,
Jean-Maude CHIREUX